



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'ESSONNE

Direction des relations avec les Collectivités Locales
Bureau des affaires foncières et des dotations de l'état

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

Commune du Coudray-Montceaux (91)

Enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires à l'aménagement de la ZAC des Haies Blanches.

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.
- Enquête parcellaire.

LE PREFET DE L'ESSONNE

Par arrêté préfectoral du 07 avril 2008, le préfet de l'Essonne a ordonné, en application des articles L11-1 et suivants, R11-3, R.11-14-1 à R.11-14-14 et R11-19 à R11-31 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, l'ouverture des enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires à l'aménagement de la ZAC des Haies Blanches, sur le territoire de la commune du Coudray-Montceaux.

Monsieur Roger VAYRAC, retraité du BTP, domicilié pour les besoins de l'enquête en Mairie du Coudray-Montceaux est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Versailles pour conduire ces enquêtes.

Le siège des enquêtes est fixé à la **mairie du Coudray-Montceaux** où toute correspondance relative aux enquêtes peut être adressée.

Ces enquêtes se dérouleront pendant 33 jours consécutifs, du lundi 26 mai au vendredi 27 juin 2008 inclus.

Pendant ce délai, les dossiers des enquêtes et les registres ouverts, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et par le maire, seront déposés en mairie et tenus à la disposition du public :

- *du lundi au mercredi* : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- *le jeudi* : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 15 (sauf vacances scolaires)
- *le vendredi* : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30
- *le samedi* : de 9 h à 12 h

(sauf le dimanche et les jours fériés), à la **Mairie du Coudray-Montceaux - (91830)**.

Les observations qui seraient présentées par les chambres consulaires, pourront être consignées dans les mêmes conditions.

Aux fins de recueillir les observations éventuelles, le public pourra être reçu par le commissaire enquêteur qui siégera :

à la Mairie du Coudray-Montceaux :

- *Lundi 26 mai 2008* : *de 14 heures à 17 heures*
- *Mercredi 18 juin 2008* : *de 09 heures à 12 heures*
- *Vendredi 27 juin 2008* : *de 09 heures à 12 heures*

A l'expiration du délai des enquêtes, le commissaire enquêteur transmettra les dossiers et les registres d'enquêtes et ses conclusions motivées au préfet de l'Essonne.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie du Coudray-Montceaux et à la préfecture de l'Essonne pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès de la **préfecture de l'Essonne - Bureau des affaires foncières et des dotations de l'Etat - Boulevard de France – 91010 EVRY Cedex.**